



Conseil municipal du 16 février 2015

Question orale de Sandrine Raffaely pour le groupe Auriol Ensemble

Mme le Maire,

Depuis la fin du mois de Septembre 2014, les épisodes méditerranéens ou cévenols se sont succédé, semant la désolation dans le sud de notre pays. Le Gard, l'Hérault, le Vaucluse, le Var, les Alpes maritimes ont été, tour à tour, frappés par ces phénomènes cataclysmiques. À ce jour, le malheur a épargné notre département, même si à l'Ouest de celui-ci le Rhône est sorti de son lit et plus proche de nous, la commune de La Bouilladisse qui a connu des dégâts importants lors d'une coulée de boue.

Notre ville est traversée par un fleuve côtier, l'Huveaune. Or, la préfecture dans son Plan de Prévention des Risques d'Inondation, a placé une partie de la commune en zone rouge, c'est-à-dire zone à risques, à risques importants. En effet, l'étranglement que représente la combe de Pont de Joux serait rapidement submergé en cas d'épisode pluvieux violent. Il nous semble que cette situation réclame une attention particulière quant à la prévention du risque. Malheureusement, il suffit de se promener, sans même vouloir procéder à une inspection, le long des rives de l'Huveaune et de son affluent La Vède, pour constater l'état lamentable dans lequel se trouve le lit de notre cours d'eau, lors de la traversée de notre commune. Embâcles, branchages, arbres déracinés, détritiques divers et même épave de véhicule à quelques mètres du cours d'eau !

Madame le Maire, il ne suffit pas de signer une convention avec Le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune pour être déchargée des responsabilités qui vous incombent. En n'agissant pas, vous faites courir à une partie de la population des risques importants de sinistres et peut-être plus encore.

Quels moyens comptez-vous mettre en œuvre, Mme Le Maire, afin de limiter au maximum les risques qu'actuellement votre inaction fait courir aux auriolais ?